

## DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DU LIEU DE SPECTACLES LE GEYSER

Dénomination sociale de l'entreprise / Associations : .....  
 dont le siège social est situé à .....  
 représentée par ....., en sa qualité de .....  
 titulaire de la licence n° .....  
 n° tél. : ..... / n° télécopie : .....

Coordonnées du personnel en charge de la technique :

.....

### A.1 - SPECTACLE

Cette location a pour objet et est prévue pour le spectacle intitulé.....

Durée :

### A.2 - DUREE

Le BENEFICIAIRE loue le lieu pour ..... représentations.

La location prendra effet le ..... à ..... heures pour se terminer le ..... à ..... heures.

	Heure ( <i>Précisez jour si location sur plus d'une journée</i> )	Commentaires
Montage		
Répétition		
Générale		
Ouverture au public		Présence d'un SSIAP1
Spectacle		
Démontage		

### A.3 - BILLETTERIE

Le lieu de L'EXPLOITANT offre 183 places assises dont 6 chaises et 26 strapontins.

#### A.4 – CONDITIONS TARIFAIRES

Le prix de location comprend :

- la mise à disposition du lieu proprement dite ;
- le coût des énergies consommées ;
- le coût des services en personnel ;

<b>TARIF 2019</b>	Associations subventionnées par la commune	Autres
Journée de création / répétition	<b>150€</b>	<b>150€</b>
Manifestation type conférence	<b>350 €</b>	<b>450 €</b>
Manifestation type spectacle	<b>450 €</b>	<b>600 €</b>
Manifestation type spectacle 2 jours consécutifs	<b>650€</b>	<b>800€</b>

**Heures supplémentaires : 70€**

Toute heure engagée est due.

**Intervention d'un agent SSIAP : 24€ / heure**

La présence d'un SSIAP est obligatoire lors du service de représentation (ouverture au public), en complément du service de sécurité incendie. Il doit être présent 30 minutes avant l'ouverture au public et 30 minutes après la fermeture au public.

A la signature du présent contrat, LE BENEFICIAIRE versera à L'EXPLOITANT la totalité des sommes dues TTC.

#### **Dégradations**

Le montant sera évalué suite à l'élaboration de devis pour réparations et transmis au BENEFICIAIRE pour la prise en charge dans sa totalité.

#### **Caution**

A titre de garantie du règlement de la facture définitive et des éventuelles dégradations dues au titre du présent contrat, LE BENEFICIAIRE remettra à L'EXPLOITANT à la signature du présent contrat une caution de 800 euros, qui ne sera débitée qu'en cas de litige.

Elle lui sera restituée après constat contradictoire à l'issue de la manifestation ou suite à l'état dressé par L'EXPLOITANT et après apurement définitif des comptes.

#### A.5 - PRIX

<b>Jours</b>	<b>TOTAL €</b>
	<i>A régler à l'EXPLOITANT dès la signature du contrat</i>

La présence de l'agent de sécurité SSIAP 1 devra être prévu 30 minutes avant l'ouverture au public et 30 minutes après la fermeture au public.

Vu les éléments précédents et l'annexe 1, le BENEFICIAIRE devra versé à la signature de cette présente la somme de \_\_\_\_\_ € à L'EXPLOITANT.

Il établira un chèque du montant total à l'ordre du TRESOR PUBLIC. Ainsi que le chèque de caution de **800€**.

## **A.6 – CONTRAT DE MISE A DISPOSITION**

Toute demande d'engagement par LE BENEFICIAIRE d'utiliser les services du lieu doit être établie par écrit. Pour être enregistrée par L'EXPLOITANT, cette demande devra être entièrement complétée.

Dans le délai de 30 jours à réception de la demande d'engagement, L'EXPLOITANT émettra une promesse de mise à disposition à destination du BENEFICIAIRE, pour une durée déterminée.

La mise à disposition sera considérée comme accordée et acquise entre les parties après signature du contrat de mise à disposition par L'EXPLOITANT. L'engagement du BENEFICIAIRE ne pourra alors plus être rétracté et devient ferme et définitif.

Fait à ....., le .....

## **LE BENEFICIAIRE**

***PIECES A FOURNIR LORS DE  
L'ETABLISSEMENT DU CONTRAT***

- Chèque de location*
- Chèque de caution*
- Attestation d'assurance responsabilité civile*
- Certificats de conformité des éléments de décor*
- Planning souhaité de l'occupation*
- Plan de scène*
- Demande technique et Plan de feu*